

RESOLUTION 18-02-04

Article 7 – Election – Bureau – Mandat - Poste vacant - Révocation

Pour être éligible, un candidat doit être majeur au jour de son élection.

Les membres sortants sont rééligibles. Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard lors de l'assemblée générale électorale du comité précédant l'Assemblée Générale de la Fédération, elle même électorale.

Toutefois il est ici précisé qu'à compter des jeux Olympiques et paralympiques d'été de 2020 le mandat du Comité Directeur expirera au plus tard le 31 Décembre de l'année de l'Olympiade.

~~A l'exception du représentant des SCA, les 14 autres membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par scrutin de liste uninominal par l'Assemblée générale des membres, selon le barème défini à l'article 5.1~~

– Modalités du scrutin secret de liste majoritaire

Le présent scrutin s'inscrit dans le cadre de l'article 4 et de l'article 14 des statuts de la FFESSM.

Chaque liste de candidature déposée :

. sera accompagnée d'une notice individuelle comprenant les renseignements stipulés à l'article III.2.2 du Règlement Intérieur de la FFESSM.

. devra également respecter les exigences de parité définies à l'article 4. V . des statuts fédéraux.

. devra à minima comporter parmi ses membres titulaires un médecin.

Sous peine d'irrecevabilité, les listes de candidatures devront être déposées au siège du Comité dans le respect d'un délai de **40 jours francs** avant le jour de l'Assemblée Générale Elective. (Le dépôt par voie électronique est accepté)

En vertu du scrutin de liste majoritaire, la liste qui rassemble le plus grand nombre de suffrages exprimés des présents ou représentés, emporte l'ensemble des sièges au sein du Comité Directeur régional.

~~Dès l'élection du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le Président du comité.~~

~~Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.~~

~~Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.~~

~~Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.~~